Follow-Up Responses to Chief, CSE Appearance before the Standing Senate Committee on National Security and Defence

Item #1: What causes a national security review of foreign investments to occur under the *Investment Canada Act*?

The Minister of Innovation, Science, and Economic Development Canada (ISEDC) is the lead for the *Investment Canada Act* (ICA). In 2009, Canada introduced national security review provisions to the ICA which fall to the purview of the Minister of Public Safety, and who, as required, advises the ISEDC Minister on such issues. The provisions permit the review of proposed foreign investments in Canada that may be injurious to Canada's national security. Investments where the enterprise value of the assets of the Canadian business exceeds prescribed monetary thresholds, or those raising national security concerns, are subject to government approval.

The provisions cover all foreign investments captured under the ICA. Public Safety Canada is the lead responsible for identifying national security concerns posed by these investments. CSE, as a prescribed investigative body under the ICA, contributes to these reviews as necessary in its areas of expertise. For additional information on the national security review process, Public Safety as the lead is recommended for follow-up.

Item #2: IT Security Training for Senators

CSE's Information Technology Security Learning Centre (ITSLC) provides training to IT security experts and practitioners across the Government, to enable practitioners to apply new knowledge and skills to their own departmental practices, thereby enhancing GC IT security. CSE partners with the Canada School of Public Service (CSPS), Department of National Defence (DND), and Shared Services Canada (SSC) to deliver a range of focussed learning programs and activities to better protect GC departmental IT systems. While the CSPS delivers standard IT security courses, CSE tailors its courses to leverage its unique expertise to meet more specialized needs of GC IT security practitioners.

For training on individual cyber security best practices, CSE recommends individuals contact their designated IT security departments, practitioners, or their Departmental Security Officer, or to attend courses hosted by the CSPS on general IT security practices. If specific needs are then identified that may require CSE's expertise, CSE is available to provide any necessary customized solution or training through departmental IT security practitioners.

Réponses de suivi à la suite de l'apparition de la chef du CST devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

Question nº 1 : Quelle est la cause de la tenue d'un examen d'investissements étrangers pour des motifs de sécurité nationale en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*?

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) est responsable de la *Loi sur Investissement Canada* (LIC). En 2009, le Canada a introduit dans la LIC des dispositions relatives à l'examen pour des motifs de sécurité nationale. Ces dispositions relèvent du ministre de la Sécurité publique qui, au besoin, conseille le ministre de l'ISDE sur les questions afférentes. Les dispositions autorisent l'examen d'investissements étrangers proposés au Canada qui pourraient porter atteinte à la sécurité nationale du Canada. Les investissements où la valeur d'affaire des actifs de l'entreprise canadienne excède les seuils financiers prescrits, ou les investissements soulevant des préoccupations au chapitre de la sécurité nationale, sont assujettis à l'approbation du gouvernement.

Les dispositions s'appliquent à tous les investissements étrangers visés par la LIC. Sécurité publique Canada est responsable de relever les préoccupations sur le plan de la sécurité nationale suscitées par ces investissements. Le CST, à titre d'organisme d'enquête en vertu de la LIC, contribue au besoin à ces examens dans leurs domaines d'expertise. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'examen pour des motifs de sécurité nationale, il est recommandé de faire un suivi auprès de Sécurité publique Canada.

Question nº 2 : Formation sur la sécurité des TI à l'intention des sénateurs

Le Centre de formation en sécurité des TI (CFSTI) du CST donne de la formation aux spécialistes et aux praticiens de la sécurité des TI du gouvernement pour leur permettre d'appliquer de nouvelles connaissances et compétences à leurs propres pratiques ministérielles et ainsi améliorer la sécurité des TI du GC. Le CST collabore avec l'École de la fonction publique du Canada (EFPC), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Services partagés Canada (SPC) afin d'offrir un ensemble de programmes et d'activités d'apprentissage ciblés pour mieux protéger les systèmes TI des ministères du GC. L'EFPC présente des cours généraux en matière de sécurité des TI, tandis que le CST, grâce à son expertise unique, élabore des cours sur mesure pour répondre aux besoins spécialisés des praticiens de la sécurité des TI du GC.

Pour obtenir de la formation sur les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité, le CST recommande aux personnes intéressées de communiquer avec leur agent de sécurité du ministère, ou les groupes ou praticiens responsables de la sécurité des TI au

sein de leur ministère, ou encore d’assister aux cours de l’EFPC sur les pratiques générales de sécurité des TI. Par la suite, si son expertise est requise en vue de répondre à des besoins précis, le CST est disposé à fournir des solutions de formation personnalisées par l’entremise des praticiens de la sécurité des TI des ministères.